

« L'immunité, ce n'est pas un privilège »

Pour la présidente du Sénat, l'immunité parlementaire est là pour protéger l'institution, pas le politique

Christine Defraigne a un avis tranché sur la question de l'immunité parlementaire, qu'elle estime nécessaire pour préserver non pas les politiques, mais les institutions. La libérale flingue le manque de contrôle dans les structures publiques wallonnes, et met en garde : pas touche à la Sécurité lors du conclave budgétaire.

➔ **La notion d'immunité parlementaire a fait beaucoup parler d'elle au regard de l'actualité avec le cas d'Alain Mathot. Et, selon un premier tour de table, on n'envisage pas de la lever. Normal ?**

Tout d'abord soulignons que la commission des poursuites travaille toujours. Il s'agissait d'un premier tour de table et la séance plénière doit encore se prononcer, ce n'est pas rien. La commission a pour sa part beaucoup travaillé.

Ceci étant, il faut rappeler quelques principes ! L'immunité parlementaire n'est pas là pour protéger le parlementaire, ni pour préserver le monde politique sous prétexte que 'les loups ne se mangent pas entre eux', comme je l'ai déjà entendu. L'immunité existe pour protéger l'institution, afin qu'elle ne soit pas perturbée par des mesures arbitraires ou illégales.

➔ **Mais est-elle « trop protectrice » malgré tout ?**

Il y a eu de gros débats là-dessus dans les années 90, notamment suite à l'assassinat d'André Cools et à l'affaire Augusta. En 1997, il y a eu de grosses modifications, l'immunité n'était plus absolue : un parlementaire pouvait désormais faire l'objet d'une information judiciaire et d'une inculpation. L'immunité n'est conservée qu'en cas de poursuite pénale et d'arrestation. C'est un débat qui revient à chaque fois qu'un député a quelques soucis avec la justice.

➔ **Justement, cette immunité parlementaire, doit-elle être maintenue ?**

Un système d'immunité doit être maintenu, oui. Et non pas,

contrairement à ce que beaucoup pensent, pour rester dans un bunker, mais parce qu'on ne peut exclure une illégalité, ni de l'arbitraire. L'équilibre trouvé en 97 ne me paraît pas excessif. Je comprends l'analyse qui peut être faite par le grand public, qui a l'impression que M. Mathot, en l'occurrence, va peut-être échapper à la justice. Mais je rappelle que la levée d'immunité, ce n'est ni une déclaration de culpabilité, ni de non-culpabilité. L'immunité, ce n'est pas un privilège, mais une garantie d'équilibre entre les pouvoirs. Je précise que les jeux ne sont pas faits, la séance plénière doit encore se prononcer !

➔ **En Wallonie, le scandale du comptable de l'Office wallon des déchets (OWD) continue à faire parler de lui. Au-delà du cas en question, y a-t-il un réel problème de contrôle dans les structures publiques wallonnes ?**

C'est un des maux wallons souvent pointés du doigt. Il règne, là derrière, une espèce d'opacité, une lasagne confuse où les structures ne sont pas claires. Aujourd'hui, il est évident que les procé-

dures de contrôle sont déficientes. Qu'on réintègre l'OWD au sein de l'administration, par ailleurs hyperpolitisée, ne changera rien. On ne soigne pas un cancer avec un sparadrap. Ici, on a quand même mis un comptable qui est en règlement collectif de dette et qui gère à la fois la comptabilité et la trésorerie ; c'est une blague ! On doit revoir en profondeur les choses au sein des organes wallons en termes de management, de dépolitisation et de contrôle.

➔ **Vous pointez du doigt, dans le cas du fameux comptable, le**

ministre Di Antonio ?

On doit remonter dans le temps pour examiner s'il pouvait savoir ou non et, par conséquent, s'il aurait pu prendre des mesures.

Car, quand on ne sait pas, alors qu'on le devrait, c'est déjà en soi une faute. Le Parlement wallon doit pouvoir contrôler ça en toute liberté, avec la Cour des Comptes.

➔ **Le MR dénonce régulièrement la politisation de l'administration wallonne. Vous considérez que c'est l'une des causes de tels dérapages ?**

La politisation, le manque de contrôles sont autant de symptômes d'un même mal. La difficulté, ce n'est pas que les fonctionnaires aient des convictions politiques. Le danger est plutôt qu'ils servent le parti envers

« La politisation et le manque de contrôles des structures publiques sont des maux wallons »

Christine Defraigne - MR

lequel ils se sentent « redevables » plutôt que l'institution, la chose publique. La question est donc : quelle est la loyauté de l'administration à la chose publique ? C'est extrêmement important par rapport au service rendu aux citoyens. C'est une question de loyauté et de neutralité

➔ **À propos de neutralité, vous êtes favorable à l'inscription de ce terme – ou de celui de laïcité – dans la Constitution ?**

Je suis favorable à l'inscription de la laïcité dans la Constitution,

oui. Il y a un an, on n'aurait pas pu avoir ce débat, donc il y a déjà un progrès immense. Le fait religieux s'est invité de plus en plus dans le domaine public et les équilibres du passé sont un peu en danger. L'objectif, c'est de garantir l'impartialité objective de l'État, qui garantit lui-même la protection des libertés fondamentales, parmi lesquelles la liberté religieuse.

➔ **Les signes philosophiques ostentatoires dans la fonction publique, vous êtes pour ou contre ?**

Totalement contre. Je prends un exemple : je suis une femme et je vais dans un hôpital public pour me faire avorter. Et je suis reçue par une soignante voilée, quelle pression morale vais-je ressentir ? Car la pression morale, elle existe bel et bien.

Non seulement les agents du service public doivent être neutres et impartiaux, mais les usagers de ces services, les citoyens, doivent avoir le ressenti d'être traité de manière impartiale, sans imposition de valeurs qui ne sont pas les leurs. Si je vais à un guichet communal et qu'un employé s'occupe de moi avec un t-shirt « FGTB », cela ne me va pas. C'est aussi une pression morale. D'où l'intérêt d'une règle claire, simple et applicable à tous de la même manière. Être traité avec neutralité dans un service public, ce n'est pas entraver la liberté religieuse ! Et à titre personnel, j'opte plutôt pour le terme laïcité qui est un peu plus franc, moins lisse, que neutralité. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR
GASPARD GROSJEAN

@GASGROSJEAN